

Leudelange, le 13 janvier 2026

AVIS

Information aux parents – Chèque-service accueil

Nous souhaitons informer les parents qu'une modification légale concernant le chèque-service accueil entrera prochainement en vigueur.

À partir de la période de facturation de janvier 2026, le montant de l'aide maximale accordée dans le cadre du chèque-service accueil sera revalorisé. Celui-ci passera de **6 euros à 7 euros par heure et par enfant**.

- Les nouvelles adhésions au chèque-service accueil bénéficieront automatiquement de ce nouveau montant à partir de janvier 2026.
- Les contrats d'adhésion déjà en cours restent pleinement valables et ne nécessitent aucune démarche ni modification de la part des parents.